



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

passage de la tempête Berguitta à La Réunion

Question au Gouvernement n° 512

Texte de la question

PASSAGE DE LA TEMPÊTE BERGUITTA À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. David Lorion, pour le groupe Les Républicains.

M. David Lorion. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, chers collègues, je voudrais associer à cette intervention l'ensemble de mes collègues députés de La Réunion, mais aussi ceux dont les circonscriptions sont aujourd'hui sous l'eau.

Il y a une semaine, jour pour jour, heure pour heure, l'île de La Réunion était véritablement noyée par Berguitta, cyclone tropical intense qui à l'approche des côtes de La Réunion s'est transformé en dépression tropicale, entraînant des pluies extrêmement intenses puisqu'il faut remonter à l'année 1980 et au cyclone de référence Hyacinthe ou au cyclone Firinga en 1989 pour retrouver des niveaux d'eau comparables. Ce sont des abats d'eau, ce qu'on appelle des avalasses, des coulées de boue, des ravinements qui ont ravagé tout le sud, l'est et l'ouest de l'île.

Aujourd'hui, ce sont des familles, des maisons qui sont sous la boue, et je voudrais rendre hommage à l'ensemble des services des pompiers, de l'armée et à tous ceux qui travaillent encore aujourd'hui les pieds dans la boue pour nettoyer le terrain. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Ce sont aussi des agriculteurs, des maraîchers, des éleveurs, et je voudrais rendre hommage à cet éleveur de Saint-Joseph qui a perdu 14 000 volailles noyées sous les eaux. Ce sont aussi des pêcheurs qui ne peuvent plus exercer leur métier ; ce sont des touristes qui ne peuvent plus venir.

Le préfet, monsieur le Premier ministre, est intervenu auprès des maires pour qu'ils déposent une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Je souhaite évidemment, pour tous les Réunionnais qui attendent avec impatience que cette impatience, qui est du désespoir, ne se transforme pas en colère, et pour tous mes collègues députés qui vont avoir à faire cette demande, qu'elle soit instruite le plus rapidement possible, parce que ce dont il s'agit, c'est de la reprise d'une économie, et d'une économie fragile. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe NG.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.

Mme Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez rappelé que la tempête tropicale Berguitta est passée sur l'île de La Réunion, votre île, dans la journée du 18 janvier.

Avec le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer, nous avons suivi les préparatifs à partir du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises, pour nous assurer que toutes les mesures de protection de la population avaient été prises. La baisse du phénomène n'a finalement pas nécessité le passage en alerte rouge et aucune victime n'a été recensée, heureusement.

Mais vous avez rappelé les dégâts matériels, causés aussi bien aux maisons qu'aux productions agricoles ou à l'élevage. La situation a été assez catastrophique pour un certain nombre de personnes, et le Premier ministre a donné son accord pour que soient examinées en procédure accélérée les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulées par les communes.

Les services de l'État, des représentants des collectivités locales et de Météo France doivent se réunir le 29 janvier. Parallèlement à cette procédure, la possibilité de faire intervenir le fonds de secours pour les outre-mer est actuellement examinée afin de permettre l'indemnisation des dégâts matériels non assurés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)

Données clés

Auteur : [M. David Lorion](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 512

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)

Ministère attributaire : Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 janvier 2018](#)